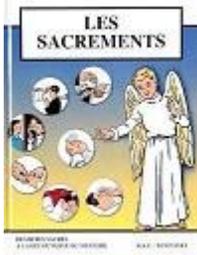


PREPARATION AUX SACREMENTS



BAPTEME

Les inscriptions se font uniquement au presbytère de Marly. Votre dossier ne pourra être enregistré que lors de votre passage aux heures de permanence (lundi de 11 à 12h - mardi et jeudi de 16 à 18h).

PREMIERE COMMUNION

Les inscriptions se font en début d'année scolaire. Une fiche est disponible sur le site internet stjacquesengrandeseille.fr

CONFIRMATION

La préparation se fait désormais dès la 6ème dans un cheminement de foi et de partage, constitué de rencontres en équipe et ponctué de temps forts (en paroisse, en archiprêtré, au niveau diocésain, ...).

Contact Aramis MARIN : 06 16 63 47 53/ référent de la communauté Saint Jacques en Grande Seille (paroisses d'Augny, Metz-Magny et Marly)

MARIAGE

Un dossier en vue du mariage peut-être ouvert, dès lors que les informations et pièces suivantes sont réunies : dates et lieux de baptême, date et lieu du mariage civil, noms et prénoms des témoins , vos choix concernant le fleurissement ou non de l'église , la présence de la chorale ou non
Vous devez également apporter lors de votre venue aux heures de permanence :

- 4 enveloppes timbrées, sans adresse

- Un chèque de 200 € à la date du mariage, libellé à l'ordre du Conseil de Fabrique de la paroisse où vous vous mariez.

Attention : 1 seul mariage sera célébré par samedi, à 16 h, sur l'ensemble de la communauté de paroisses. Donc, si vous souhaitez réserver pour une date précise, il vaut mieux vous y prendre assez tôt.

RECONCILIATION

Sur demande directe aux prêtres, aux grande fêtes, temps de préparation communautaire

MALADES

Visites à domicile, s'adresser au secrétariat

FUNERAILLES

S'adresser directement aux pompes funèbres qui assurent immédiatement le relais avec la paroisse concernée